

Laars Heating Systems Limited Warranty for: Commercial Boilers and Water Heaters

This limited warranty is effective as of the date of installation or 6 months after the date of manufacture, whichever is first. Date of manufacture can be determined by the serial number.

FIRST YEAR – LIMITED WARRANTY: Laars warrants that all parts of commercial boilers and water heaters (including the circulating pump and integral storage tank, when furnished by Laars) to be free from manufacturing defects in material and workmanship for one year. If any parts are found to be defective in manufacture, Laars will provide replacement of such defective parts.

SECOND THROUGH FIFTH YEAR – NON-PRORATED LIMITED PARTS WARRANTY FOR HEAT EXCHANGER AND TANK: Laars warrants the heat exchanger and integral tank to be free from defects in material and workmanship for five years.

SIXTH THROUGH TENTH YEAR – PRORATED LIMITED PARTS WARRANTY FOR HEAT EXCHANGER: (Not available for HWG product) The heat exchanger is covered by Laars' Prorated Limited Warranty for defects in materials and workmanship from the Sixth through Tenth year, at a cost to the consumer equal to the percentage of the retail list price, at the time the warranty claim is made, as indicated below:

Years:	<u>6-7</u>	<u>8-9</u>	<u>10</u>
Percentage Paid by Customer:	50%	70%	90%

FIRST THROUGH TWENTY FIFTH YEAR - NON-PRORATED LIMITED PARTS WARRANTY FOR HEAT EXCHANGER: Laars warrants the heat exchanger from "Thermal Shock" for twenty five years.

EXCLUSIONS:

The liability of Laars shall not exceed the repair or replacement of defective parts and does not include any costs for labor to remove and reinstall the alleged defective part, transportation to or from the factory, and any other materials required to make the repair.

This warranty does not cover failures or malfunctions resulting from:

1. Failure to properly install, operate or maintain the boiler or water heater in accordance with our published Installation, Operation and Maintenance Manual or Users Information Manual provided with the product;
2. The workmanship of any installer of Laars' boilers or water heaters;
3. Abuse, alteration, accident, fire, flood, negligence or acts of God;
4. Sediment or lime buildup, freezing, or other conditions which cause inadequate water circulation;
5. High velocity water flow in excess of published heat exchanger design rates;
6. Use of non-factory authorized parts or accessories in conjunction with the boiler or water heater system;
7. Components that are part of the heating system, but not furnished by Laars as part of the boiler or water heater;
8. Failure to eliminate air from or replenish water in, the connected water system;
9. Chemical contamination of combustion air or improper use of chemical additives to water;
10. Operating the equipment at inlet and outlet water temperature differentials exceeding 150°F;
11. Operating equipment at temperatures in excess of 230°F.

LIMITATION OF LIABILITY:

This is the only warranty given by Laars. No one is authorized to make any other warranties on Laars' behalf.

THIS WARRANTY IS IN LIEU OF ALL OTHER WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO ANY IMPLIED WARRANTIES OF FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND MERCHANTABILITY. LAARS EXPRESSLY DISCLAIMS AND EXCLUDES ANY LIABILITY FOR CONSEQUENTIAL, INCIDENTAL, INDIRECT OR PUNITIVE DAMAGES FOR BREACH OF ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTY. This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from state to state and by province.

WARRANTY CLAIMS:

For prompt parts warranty claims, contact your installer with the following information: Model number, serial number (located on the rating plate) and date of installation. The installer will notify the wholesaler from whom the boiler or water heater was purchased for instructions regarding the claim. All alleged defective part(s) must be returned through trade channels and replacement part(s) will, if warranty conditions are met, be provided by Laars through the wholesaler.

This Warranty is extended to the first retail purchaser of the boiler or water heater and only to a boiler or water heater that has not been moved from its original installation site.

If there are any questions about coverage of this warranty, please contact Laars Heating Systems at the address shown below.

H0252500D



Customer Service and Product Support: 800.900.9276 • Fax 800.559.1583
Headquarters: 20 Industrial Way, Rochester, NH, USA 03867 • 603.335.6300 • Fax 603.335.3355
9 Brigden Gate, Halton Hills, Ontario, Canada L7G 0A3 • 905.203.0600 • Fax 905.636.0666

www.Laars.com

Litho in U.S.A. © Laars Heating Systems 1803 Document 8025D

Garantie limitée Laars Heating Systems pour Chaudières et chauffe-eau à usage commercial

Cette garantie limitée prend effet à la date d'installation ou six (6) mois après la date de fabrication, selon la première éventualité. La date de fabrication peut être déterminée par le numéro de série.

PREMIÈRE ANNÉE DE GARANTIE LIMITÉE: Laars garantit que toutes les pièces des chaudières et chauffe-eau à usage commercial (y compris la pompe de circulation et le réservoir intégral s'ils sont fournis par Laars) sont exemptes de défauts de fabrication et de main-d'œuvre pendant un an. Si des pièces s'avèrent défectueuses en raison de la qualité de leur fabrication, Laars fournira des pièces de rechange.

DE LA DEUXIÈME À LA CINQUIÈME ANNÉE – GARANTIE LIMITÉE NON PRORATISÉE DE L'ÉCHANGEUR THERMIQUE ET DU RÉSERVOIR: Laars garantit que les échangeurs thermiques et les réservoirs intégraux sont exemptes de défauts matériels et de fabrication pendant cinq ans

DE LA SIXIÈME À LA DIXIÈME ANNÉE – GARANTIE LIMITÉE AU PRORATA DES ÉCHANGEURS THERMIQUES: ((À l'exclusion des produits HWG) Les échangeurs thermiques sont couverts par la garantie limitée proportionnelle de Laars pour les défauts de matériaux et de fabrication de la sixième à la dixième année, à un coût pour le consommateur égal à un pourcentage du prix de vente au détail, au moment où la demande de garantie est effectuée, comme indiqué ci-après:

Années:	6-7	8-9	10
Pourcentage à charge du client:	50%	70%	90%

DE LA PREMIÈRE À LA VINGT-CINQUIÈME ANNÉE – GARANTIE LIMITÉE NON PRORATISÉE DE L'ÉCHANGEUR THERMIQUE: Laars garantit l'échangeur thermique contre tout « choc thermique » pour une durée de vingt-cinq ans.

EXCLUSIONS:

La responsabilité de Laars ne peut dépasser les frais de réparation ou de remplacement des pièces défectueuses et n'inclut pas la main-d'œuvre de dépose et de repose de la pièce supposément défectueuse, le transport vers ou depuis l'usine et tout autre matériel nécessaire pour effectuer la réparation.

La présente garantie limitée ne couvre PAS les défaillances ou dysfonctionnements causés par:

1. Le défaut d'installer, d'utiliser ou d'entretenir correctement la chaudière ou le chauffe-eau conformément aux instructions du Manuel d'installation, d'utilisation et d'entretien ou du Mode d'emploi fournis avec le produit;
2. Le travail de tout installateur de chaudières ou de chauffe-eau Laars;
3. L'abus, l'altération, un accident, un incendie, une inondation, une négligence ou une catastrophe naturelle;
4. L'accumulation de sédiments ou de calcaire, le gel ou d'autres situations entraînant une circulation inadéquate de l'eau;
5. Débit d'eau grande vitesse supérieur aux débits prévus pour l'échangeur thermique;
6. L'utilisation d'accessoires ou de pièces non autorisé(e)s en association avec la chaudière ou le chauffe-eau;
7. Composants qui font partie du système de chauffage, mais qui ne sont pas fournis par Laars avec la chaudière ou le chauffe-eau;
8. Le défaut de purger l'air du système d'alimentation en eau connecté ou de reconstituer le volume d'eau;
9. La contamination chimique de l'air de comburant ou l'ajout inadéquat d'additifs chimiques dans l'eau;
10. Faire fonctionner l'équipement avec une différence de température d'eau à l'entrée et à la sortie supérieures à 66 °C/150 °F;
11. Faire fonctionner l'équipement à des températures supérieures à 110 °C/230 °F.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ:

Il s'agit de la seule garantie offerte par Laars.

Nul n'est autorisé à offrir d'autres garanties au nom de Laars.

CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.

LAARS REJETTE ET EXCLUT EXPRESSÉMENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, INDIRECTS OU PUNITIFS EN CAS DE VIOLATION D'UNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE.

Cette Garantie vous donne des droits légaux spécifiques, ainsi que d'autres droits, variables d'un état ou d'une province à l'autre.

RÉCLAMATIONS AU TITRE DE LA GARANTIE:

Pour bénéficier rapidement de la garantie sur les pièces, contactez votre installateur en lui communiquant les informations suivantes: Numéro de modèle, numéro de série (situé sur la plaque signalétique) et date d'installation.

L'installateur informera le grossiste auprès duquel le chauffe-eau ou la chaudière a été acheté pour obtenir des instructions concernant la demande d'indemnisation. Toute(s) pièce(s) supposément défectueuse(s) doit(vent) être renvoyée(s) par les canaux commerciaux et la(les) pièce(s) de remplacement sera(ont), si les conditions de la garantie sont remplies, fournie(s) par Laars par l'intermédiaire du grossiste.

La présente garantie est accordée au premier acquéreur au détail de la chaudière ou du chauffe-eau et uniquement pour une chaudière ou un chauffe-eau qui n'a pas été déplacé de son lieu d'installation d'origine.

Pour toute question concernant la couverture de cette garantie, veuillez contacter Laars Heating Systems à l'adresse indiquée ci-après.

H0252500D